



La rupture conventionnelle

Par **rose**, le **21/07/2010** à **23:04**

Bonjour,
Secrétaire médicale depuis 17 ans dans un cabinet médical de spécialiste qui contient 2 médecins.

L'activité du cabinet sera transférée à la clinique (dans le même département).

J'ai été convoquée oralement vendredi 9/7 pour m'informer que le transfert de l'activité à la clinique se fera sans moi et on me propose une rupture conventionnelle qu'il faut signer Lundi 12/7 ce que j'ai refusé lors de l'entretien.

Les médecins sont formels, qu'il n'y aura pas de licenciement mais négocier une rupture conventionnelle.

Je n'ai pas encore fait le calcul de mes indemnités légaux et des congés payés en sachant que toute la durée de mes 17 ans, je prenais que le mois d'août comme congés pour voir ma famille à l'étranger.

Ma question :

Accepter la rupture ou demander un licenciement (ce qu'ils refusent catégoriquement) ;
comment calculer mes indemnités et mes congés payés ;

Est-ce qu'il faut retourner au travail en septembre en sachant qu'ils ne veulent plus de moi dans le cabinet.

Merci de me guider